

# Module 1

## Unit 2

Typologie des entreprises et cadr juridique





## IO4 Cadre de planification et de développement des activités

### MODULE 1 Démarrage de votre entreprise

#### UNITE 2: Typologie des entreprises et cadre juridique

---

Bienvenue au module 1 de RESET Démarrage de votre ressource d'affaires ! Cette ressource vous présentera l'Unité 2 : Typologie des entreprises et cadre juridique en France.



## Bienvenue!

Bienvenue dans le module 1 de RESET Démarrage de votre activité commerciale ! Cette ressource vous présentera l'unité 2 : Typologie des entreprises et cadre juridique.

### INTRODUCTION et OBJECTIFS:

Dans cette unité, vous présenterons le processus de démarrage d'une entreprise que ce soit par le biais d'une société ou d'une autre forme juridique.

### RESULTATS D'APPRENTISSAGE:

A la fin de cette unité, vous serez en mesure de :

- Identifier les différents types d'entreprises en France.
- Définir les différentes étapes de la création d'une société en France.

Dans cette unité, nous vous présenterons le processus de démarrage d'une entreprise que ce soit par le biais d'une société ou d'une autre forme juridique. Une fois cette ressource terminée avec succès, vous serez en mesure de :

- Identifier les différents types d'entreprises en France.
- Définir les différentes étapes de la création d'une société en France.





## Les 6 formes juridiques de l'entreprise française

- L'entreprise individuelle
- L'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)
- La SARL et l'EURL
- La SAS et la SASU
- La SA (société anonyme)
- La SNC (société en nom collectif)



La France est un marché ouvert et libre. La loi française divise la forme juridique de l'entreprise en plusieurs types et indique les procédures d'immatriculation des sociétés.

Les six types d'entreprises suivants peuvent être enregistrés en droit français :

- L'entreprise individuelle
- L'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)
- La SARL (Société à responsabilité limitée) et l'EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)
- La SAS (société par actions simplifiées) et la SASU Société par actions simplifiée unipersonnelle)
- La SA (société anonyme)
- La SNC (société en nom collectif)



## Procédures de constitution ou d'adoption de la forme juridique de l'entreprise 1/3

### PREMIERE ETAPE:

## Immatriculation de votre société au Registre du Commerce et des Sociétés !

REDACTION  
DES STATUTS



DEPOT DU  
CAPITAL  
SOCIAL

Créer sa société en France exige l'accomplissement d'un certains nombres de formalités juridico-administratives. Selon le statut que vous choisissez, les formalités ne sont pas les mêmes.

Pour exister juridiquement, une société doit impérativement avoir réalisé les formalités d'immatriculation de votre société au Registre du Commerce et des Société (RCS). C'est à partir de ce moment que vous pourrez commencer à facturer vos clients.

Il vous faudra tout d'abord procéder à la rédaction et signature de vos statuts puis le dépôt du capital social à la banque. Votre société est alors "en cours de formation".



## Procédures de constitution ou d'adoption de la forme juridique de l'entreprise 2/3

Démarches administratives pour l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés



- numéro SIRET
- code APE
- numéro de TVA intracommunautaire



Les démarches liées à l'immatriculation comprennent également la réalisation d'apports, la nomination du dirigeant, l'établissement d'un état des actes accomplis au nom et pour le compte de la société en cours de formation ainsi que l'enregistrement des statuts, la publication d'un avis de constitution dans un journal d'annonces légales, la déclaration des bénéficiaires effectifs et le dépôt du dossier au greffe du Tribunal de commerce.

Votre immatriculation vous permettra d'obtenir plusieurs éléments indispensables: un numéro SIRET, un code APE et un numéro de TVA intracommunautaire.



## Procédures de constitution ou d'adoption de la forme juridique de l'entreprise 3/3

- Une fois immatriculée, votre société obtient un KBIS.
- Le KBIS est document officiel attestant l'existence juridique d'une entreprise commerciale ou d'une société en France.



Une fois votre dossier envoyé au greffe et votre société immatriculée, vous pouvez obtenir un KBIS en ligne, c'est-à-dire la « carte d'identité » de la société.

Ensuite, en fonction de la nature de votre activité, quelques formalités post création d'entreprise auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront encore nécessaires. Par exemple il faut respecter une certaine réglementation pour ouvrir un bar ou un restaurant.

Par ailleurs, pensez qu'une fois votre société immatriculée, il vous est possible d'effectuer un apport en compte courant d'associé. Ceci constitue une alternative à l'apport au capital social de la société.

Enfin, afin de faire passer votre projet à la vitesse supérieure, il est tout à fait envisageable de réaliser une levée de fonds. Attention cependant, une telle démarche doit être soigneusement préparée.

# FOCUS SUR L'AUTOENTREPRENARIAT

---

Nous allons examiner ici un statut un peu particulier mais qui peut vous intéresser grâce à ses démarches simplifiées

## L'autoentrepreneuriat: qu'est-ce que c'est?

Un auto-entrepreneur est un entrepreneur individuel ayant opté pour un statut fiscal et social particulier. Il ne s'agit pas d'une forme juridique distincte



Le statut auto-entrepreneur a été créé en 2008 et a été un succès dans le paysage entrepreneurial français! Réformé en 2015 et 2016, le statut a été réactualisé. Ses caractéristiques en font un régime assez particulier dans le paysage des formes juridiques françaises.

Définition: un auto-entrepreneur est un entrepreneur individuel ayant opté pour un statut fiscal et social particulier. Il ne s'agit pas d'une forme juridique distincte.

## L'autoentrepreneuriat: Les avantages 1

### Avantages comptables:

L'autoentrepreneur a les obligations suivantes:

- Tenir un livre des recettes
- Conserver toutes les pièces justificatives
- Le cas échéant, tenir un registre récapitulatif des achats



Les avantages du statut d'autoentrepreneur sont essentiellement de trois ordres: administratif, social et fiscal.

Le statut juridique d'autoentrepreneur a été créé pour faciliter le démarrage d'une activité ne nécessitant pas ou peu d'investissements. Non seulement les conditions pour devenir auto-entrepreneur sont très souples, mais il est également très facile de **commencer une activité en auto-entrepreneur** (et de l'arrêter) : une simple déclaration suffit.

Les obligations comptables ont été simplifiées pour l'autoentrepreneur : ce dernier n'est pas soumis au formalisme des obligations comptables des sociétés comme l'EURL ou SASU.

Sur le plan comptable, l'autoentrepreneur a les obligations suivantes:

- Tenir un livre des recettes
- Conserver toutes les pièces justificatives
- Le cas échéant, tenir un registre récapitulatif des achats



## L'autoentrepreneuriat: Les avantages 2

Règlement simplifié des cotisations et contributions sociales avec un paiement mensuel ou trimestriel, selon le choix de l'autoentrepreneur

**STATUT  
D'AUTOENTREPRENEUR  
COMPATIBLE AVEC  
L'ACCRE**



Le statut d'autoentrepreneur permet le règlement simplifié des cotisations et contributions sociales avec un paiement mensuel ou trimestriel, selon le choix de l'autoentrepreneur. Le montant des cotisations sociales est déterminé par l'application d'un taux de cotisation sur le chiffre d'affaires déclaré. Donc, si le chiffre d'affaires réalisé est nul, l'autoentrepreneur n'aura pas à payer de cotisation sociale.

Il est également intéressant de noter de noter qu'il est possible de cumuler le statut d'autoentrepreneur avec un certain nombre d'aides auto-entrepreneur telles que l'ACCRE qui est une exonération de charges sociales pendant les 3 premières années d'activité.

L'ACCRE est l'« Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise ». Le dispositif est en fait une forme d'exonération de charges sociales qui concerne aussi bien les individus que les entreprises.



## L'autoentrepreneariat: Les avantages fiscaux 1

### L'ABSENCE DE TVA

**Activité non-soumise à la TVA →  
Activité moins chère →  
Augmentation de la compétitivité  
de l'activité**

L'autoentrepreneur bénéficie d'avantages fiscaux parmi lesquels:

- L'absence de TVA
- L'option pour le prélèvement libératoire
- Les exonérations fiscales

- L'absence de TVA:

Il n'a en principe pas de TVA à facturer ou à déclarer : les prix facturés peuvent donc être plus intéressants que ceux pratiqués par une entreprise ou un artisan soumis à la TVA.

La contrepartie toutefois est que l'autoentrepreneur ne peut récupérer la TVA qu'il paie sur ses achats/investissements.



## L'autoentrepreneariat: Les avantages fiscaux 2

### L'OPTION POUR LE PRELEVEMENT LIBERATOIRE

Paiement unique Impôt sur le Revenu et  
Charges Sociales

### LES EXONERATIONS FISCALES

Exemption de la côtisation foncière des  
entreprises pour la 1ere année d'activité

#### - L'option pour le prélèvement libératoire

Il est possible d'opter, sous certaines conditions, pour un « prélèvement social et fiscal libératoire forfaitaire ». Cette option permet de régler, en un paiement unique, non seulement l'impôt sur le revenu mais également les charges sociales obligatoires. Dans ce cas, l'autoentrepreneur déclare et paye chaque mois ou trimestre (selon son choix) ses charges d'autoentrepreneur calculées forfaitairement.

Cette option n'est possible que si le revenu global du foyer fiscal n'est pas supérieur à un certain montant.

Ce prélèvement offre un réel avantage pratique, peu visible au démarrage d'une activité mais extrêmement utile : l'auto-entrepreneur sait exactement ce qu'il a en trésorerie à la fin du mois ou du trimestre.

#### - Les exonérations fiscales

Depuis 2015, les auto-entrepreneurs ne bénéficient plus d'exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises (CFE). Pour autant, un auto-entrepreneur n'est pas redevable de la CFE pour sa première année d'imposition.



## L'autoentrepreneuriat: Les avantages fiscaux 2

### L'OPTION POUR LE PRELEVEMENT LIBERATOIRE

Paiement unique Impôt sur le Revenu et  
Charges Sociales

### LES EXONERATIONS FISCALES

Exemption de la c otisation fonci ere des  
entreprises pour la 1ere ann ee d'activit e

Il faut avoir effectu e une d eclaration provisoire mentionnant la demande d'exon eration temporaire avant le 31 d ecembre de l'ann ee de d ebut d'activit e (ou dans les 3 mois suivant la cr eation si celle-ci intervient   partir d'octobre).



## L'autoentrepreneuriat: inconvénient 1

### OBLIGATIONS BANCAIRES

Obligation d'avoir un compte en banque  
dédié aux activités

Le régime de l'autoentrepreneuriat a été durci en 2015 mais relativement assoupli en 2018.

- Obligations bancaires

L'autoentrepreneur doit désormais obligatoirement avoir un compte bancaire autoentrepreneur exclusivement dédié aux transactions financières liées à son activité professionnelle.

Si l'activité de l'autoentrepreneur est une activité commerciale ou artisanale, l'autoentrepreneur doit également s'inscrire au Registre du Commerce et des Sociétés (pour les activités commerciales) ou au Répertoire des Métiers (pour les activités artisanales, à titre principal ou complémentaire).



## L'autoentrepreneuriat: inconvénient 2

### LE CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaire de votre activité est plafonné en fonction de votre secteur d'activité



L'autoentrepreneur voit son activité plafonnée à hauteur de :

- 170.000 € pour les activités de commerce et de fourniture de logement (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes etc.)
- 70.000 € pour les prestations de service et les professions libérales

En cas de franchissement du seuil, l'autoentrepreneur passe dans le régime de droit commun de l'entreprise individuelle, notamment en ce qui concerne les obligations fiscales et sociales.

Ainsi, si votre activité génère rapidement beaucoup de dépenses, ce statut présente un certain nombre d'inconvénients et devient pénalisant car il est dans ce cas plus favorable de calculer les cotisations sur la base du bénéfice réalisé, c'est-à-dire le chiffre d'affaires auquel on soustrait les dépenses.





## L'autoentrepreneuriat: inconvénient 3

# LA SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS

Pas d'assurance chômage



L'autoentrepreneur est obligé de s'affilier à la sécurité sociale des indépendants (ex RSI).

Un auto-entrepreneur est donc affilié à la SSI pour la sécurité sociale et valide des trimestres de retraite mais en tant qu'indépendant. Il ne bénéficie pas de la couverture de l'assurance chômage en cas de cessation d'activité sauf si bien sûr il prend une assurance privée couvrant la perte d'emploi.

L'auto-entrepreneur est également affilié au régime des indépendants pour sa retraite. Toutefois, celle-ci présente certaines particularités par rapport au régime de retraite "classique" des indépendants, notamment en ce qui concerne le calcul des trimestres validés.



## L'autoentrepreneuriat: inconvénient 4

### LA RESPONSABILITE

Pas de structure juridique distincte de la personne de l'autoentrepreneur

Le statut d'autoentrepreneur ne permet pas de créer une structure juridique distincte de la personne de l'autoentrepreneur. Vous engagez donc votre patrimoine personnel : si vous avez une dette à l'égard d'un de vos fournisseurs professionnels, il pourra se faire payer sur l'un de vos biens personnels.



## La retraite des autoentrepreneurs

Au taux plein (si vous validez tous vos trimestres), le montant de l'indemnité journalière correspond à 50 % de votre revenu moyen journalier, calculé à partir de votre chiffre d'affaire déclaré pour les 3 dernières années civiles de cotisation.



C'est la Sécurité sociale des indépendants qui gère votre retraite.

En autoentrepreneur, les cotisations dont vous vous acquittez sont globalisées, et ramenées à un taux unique sur votre chiffre d'affaire.

Appliquer les taux de cotisation directement sur votre chiffre d'affaire répond à une volonté de simplification du régime autoentrepreneur par rapport, notamment, au régime des indépendants "classique": vos déclarations et le calcul de vos cotisations sont plus simples et vous évitez des obligations comptables et des démarches de déclaration.

Vos cotisations sociales vous donnent droit à une indemnité journalière au moment de votre retraite. Au taux plein (si vous validez tous vos trimestres), le montant de l'indemnité journalière correspond à 50 % de votre revenu moyen journalier, calculé à partir de votre chiffre d'affaire déclaré pour les 3 dernières années civiles de cotisation.





Merci d'avoir pris le temps d'utiliser cette ressource "Typologie des entreprises et cadre juridique" développée par l'équipe du projet RESET.

---

Pour obtenir de plus amples renseignements ou d'autres ressources élaborées dans le cadre du projet RESET, veuillez consulter le site Web du projet à l'adresse suivante :

[www.resetproject.eu](http://www.resetproject.eu)

Merci d'avoir pris le temps d'utiliser cette ressource "Typologie des entreprises et cadre juridique" développée par l'équipe du projet RESET.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou d'autres ressources élaborées dans le cadre du projet RESET, veuillez consulter le site Web du projet à l'adresse suivante : [www.resetproject.eu](http://www.resetproject.eu)





innoventum

in association with

S V E B ■ Schweizerischer Verband für Weiterbildung  
Fédération suisse pour la formation continue  
F S E A ■ Federazione svizzera per la formazione continua  
Swiss Federation for Adult Learning



Erasmus+

Project Number 2017-1-FR01-KA204-037152

This project has been funded with support from the European Commission.  
This publication reflects the views only of the author, and the Commission cannot  
be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.